

Civ. 1e, 24 mars 1998, n° 96-10171

Pourvoi n° 96-10171

Motif : "L'absence d'exequatur de la décision de faillite prononcée en Angleterre, cette décision ne pouvait produire en France aucun effet de dessaisissement du débiteur, ni de suspension des poursuites individuelles".

Mots-Clefs: Ordre public
Convention de Bruxelles

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/2904>